





STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

SURFACE (en ha) : 2.4 PROJET : > Site existant

> Privé

> Permettre la création de cabanes de jardin





STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



Réserve nationale

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le site est concerné par une ZNIEFF de type 2. Il s'agit des fonds de parcelles déjà anthropisés. L'objectif est d'éviter la construction en second rideau tout en permettant aux propriétaires de disposer de leur jardin.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Réservoirs trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

